

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES:

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Pas de nouvelles proprement dites d'Espagne, mais des symptômes et des *on dit*. L'Iru-rac-Bat a entendu parler de projets de dictature: bruits que rien ne motive, car la tranquillité la plus complète règne dans les provinces, et si des manifestations espartéristes ont eu lieu à Huelva et à Zamora, l'ordre n'a point été troublé dans ces deux localités.

On annonce aussi, pour dimanche prochain, une manifestation antimontpensieriste à Madrid; et l'on s'attend à ce que le maréchal Prim expose aux Cortès les tentatives diverses qu'il a faites pour sortir du provisoire où se trouvent comme immobilisées les destinées de l'Espagne.

Le Sénat a terminé la discussion de son nouveau règlement et en voté l'ensemble.

L'amendement de MM. Le Verrier, Michel Chevalier et de Butenval, qui proposait de fixer la majorité nécessaire pour le vote des lois à la majorité plus un des membres du Sénat, n'a pas été adopté.

C'est jeudi que la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'indemnité des sénateurs a dû arrêter les bases définitives de son rapport.

L'assimilation complète du Sénat et du Corps-Législatif, en ce qui concerne le chiffre de l'indemnité allouée aux membres des deux assemblées, est toujours décidée en principe. Mais l'accord ne s'est pas encore fait sur les dispositions accessoires.

Nous avons dit que la commission du budget avait adopté une disposition destinée à interdire le cumul pour tous traitements qui dépassent un chiffre total de 50,000 francs.

Un amendement qui paraît rallier de nombreux partisans dans la Chambre, demande que la limite au delà de laquelle le cumul est interdit, soit abaissée à 30,000 francs.

Les nouvelles dispositions réglementaires proposées par M. Josseau, pour fixer la procédure législative en matière de pétitions, ont été adoptées par la commission.

Tout porte à croire qu'elles seront aussi votées à peu près sans débats par la Chambre; mais il serait à désirer que ce vote eût lieu le plus tôt possible.

Les pétitions s'accumulent en effet sur le bureau, et dans le nombre il s'en trouve qui appellent d'urgence un examen sérieux, — celle, par exemple, des entrepreneurs de la ville de Paris.

La commission de l'impôt sur les boissons a dû entendre jeudi la lecture du rapport de M. Tassin.

Ce rapport conclut à un abaissement du taux actuel de l'impôt et à l'adoption d'une base nouvelle pour sa perception.

Un projet de loi destiné à introduire d'importantes modifications dans la législation sur les partages entre héritiers, vient d'être envoyé à l'examen du conseil d'Etat.

Voici en quoi consistent les modifications, vivement réclamées par les vœux recueillis au cours de l'enquête agricole:

L'article 832 du code Napoléon porte que, dans la composition des lots d'une succession, on doit attribuer à chaque lot, s'il se peut, la même quantité de meubles, d'immeubles et de droits ou créances de mêmes nature et valeur.

Cette disposition avait pour résultat de morceler les immeubles, de déprécier les exploitations agricoles, et de donner ouverture à de nombreux procès pour composition vicieuse des lots.

Le nouveau projet a pour but, au contraire, de poser en principe que, dans la formation des lots, on devra éviter de morceler les héritages et de diviser les exploitations.

M. Wilson, député d'Indre-et-Loire, vient d'adresser à l'Union libérale, de Tours, la lettre suivante:

Paris, 3 juin 1870.

Monsieur le rédacteur,

L'élection des maires est, selon moi, la garantie de la liberté municipale et de la liberté électorale. La commune doit librement choisir les magistrats chargés de la gestion de ses intérêts et du soin de la représenter dans ses rapports avec le département et avec l'Etat. Ces principes sont méconnus par le projet de loi que le gouvernement vient de soumettre au Corps-Législatif, projet qui maintient au pouvoir exécutif la nomination des maires et des adjoints. Le prétexte de cette dérogation est tiré du double caractère des fonctions de maire. Les maires sont, dit-on, à la fois les agents de la commune et ceux du pouvoir central. Subordonnés à l'action de ce dernier,

ils ne sauraient émaner que de lui; indépendants par leur origine, ils échapperaient complètement à son autorité. Il m'est impossible d'admettre que l'on sacrifie la liberté municipale à cette crainte que rien ne justifie. En effet, les magistrats municipaux ne doivent pas être retenus dans l'accomplissement de leur devoir par les liens de la hiérarchie de la discipline administrative; ils ne doivent relever que de la loi, et la sanction contre eux doit se trouver dans les poursuites judiciaires et surtout dans la fréquente et salutaire épreuve de la réélection.

Je ne redoute donc pas de voir des maires élus entraver l'exercice légitime de l'autorité centrale; mais je crains bien plutôt de voir des maires, choisis par le pouvoir, se croire obligés à une docilité sans limites, et s'inspirer des volontés du préfet ou du ministre plus que de celles de leurs concitoyens. Livrées à leur direction, les municipalités ne seraient plus que des rouages du système administratif que fait mouvoir une centralisation toute-puissante.

Le gouvernement refuse d'accepter le principe de l'élection des maires, il s'oblige seulement à ne plus les choisir en dehors du conseil municipal.

Cela est insuffisant; il est temps de mettre un terme à un abus qui place l'arbitraire du pouvoir exécutif au-dessus des décisions du suffrage universel.

La France a manifesté avec énergie la volonté d'en finir avec le régime du pouvoir personnel si dangereux pour sa grandeur et ses intérêts.

Ses représentants ont le devoir d'assurer

PROLOGE.

DEUX FRÈRES,

RÉCIT BRETON.

Madame Marin de Livonnière.

MADAME,

Je viens de lire *Deux Frères* avec une émotion qui ne s'adressait pas seulement à la chère mémoire de l'auteur. Nous vous devons beaucoup de reconnaissance pour le soin pieux avec lequel vous avez recueilli et publié ces dernières pages. J'ai à cœur de vous en offrir, pour mon compte, un remerciement tout particulier.

L'indulgente amitié de Marin de Livonnière pour moi a été l'une des douces jouissances, et demeure un des honneurs de ma vie. Son talent si pur n'était que le reflet de son âme; il peignait tout avec délicatesse; parce qu'il sentait tout avec élévation; les caractères, les sentiments qu'il met en scène sont toujours vrais, parce qu'il était, au suprême degré, la vérité et la loyauté même. Un public d'élite lui restera fidèle, parce que tout esprit distingué se plaira, se reposera et se fortifiera auprès de lui.

Veillez donc agréer, Madame, mon hommage le plus sincère et tout pénétré de gratitude, de respect, de dévouement.

A. DE FALLOUX.

Bourg-d'Iré, 29 décembre 1868.

DEUX FRÈRES.

Au mois de juin 1840, mon oncle, Guy de Pen-Arech, atteint d'une péripneumonie, nous fut enlevé en quelques jours. Il avait soixante-dix-neuf ans. C'était le plus beau, le meilleur et le plus aimable des vieillards que j'aie connus. Il ne laissait pas d'enfants, il avait perdu sa femme en 1836; son bien retourna à des neveux et nièces bretons; pour ma part, je n'héritais pas, mais j'eus, à titre de témoignage d'amitié, un manuscrit que je donne aujourd'hui au public.

Longtemps j'ai hésité à prendre cette détermination: mon oncle, dont je connaissais l'histoire, se présente, en la racontant lui-même, sous un jour qui parfois ne me semble pas suffisamment favorable. Mais il y a, pour les plus fermes et les plus généreux cœurs, des moments de tentation. La lutte est d'ici-bas, ceux qui en sortent triomphants ont le droit d'avouer quelques faiblesses, cela ne les abaisse point et peut profiter à d'autres.

I.

Dans la première année de la guerre désastreuse qui se termina par le traité de Paris, en 1763, mon père, Guy de Pen-Arech, lieutenant de vaisseau, servant à bord du *Soleil-Royal*, commandé par le comte de Poursevaux, fut grièvement blessé à la jambe dans un engagement contre deux frégates anglaises, sur la côte de

Coromandel. Transporté d'abord à Pondichéry, puis ensuite à l'Île-de-France, il se rétablit, mais pas assez complètement pour reprendre du service. Pendant sa convalescence, il avait fait rencontre, à Port-Louis, d'un compatriote, M. Legorff de Kerseul, breton établi depuis trente ans à l'Île-de-France. Celui-ci l'emmena chez lui, dans l'intérieur de l'île, le combla de marques d'amitié et finit par lui donner en mariage l'aînée de ses cinq filles, Louise de Kerseul.

Six mois après son mariage, mon père revint en France, amenant avec lui sa jeune femme. Il espérait que, sous l'influence d'un climat plus ferme, sa jambe reprendrait la force et la souplesse qui lui manquaient depuis la guérison extérieure de sa blessure. Mais, loin de là, son genou s'ankylosa complètement.

Voyant alors la carrière de marin fermée pour lui d'une façon définitive, puisqu'il ne pouvait plus supporter le roulis, mon père se retira à Saint-Médéac, petite terre qu'il possédait à quelques lieues de Vannes, sur le bord de la mer.

Treize ans après, il eut la douleur de perdre sa femme. Deux enfants lui restaient, mon frère aîné, Olivier, et moi qui portais le nom de Guy, héritaire dans notre famille.

Mon frère ressemblait à ma mère; il était, comme elle, d'une rare beauté et infiniment doux de caractère; mon père l'adorait; il le garda près de lui. Pour moi,

j'avais l'humeur vive: toujours sur la grève à marée basse, grand pêcheur de chevrettes, de crabes et de langoustes, enfant turbulent, on me mit au collège.

A partir de ce jour, et pendant dix années consécutives, il me fallut renoncer à mes courses sur les rochers et les grèves de Saint-Médéac, sauf pendant le temps des vacances. Du reste, mes goûts se modifièrent avec le temps. Mon frère aimait la chasse, il avait trois ans de plus que moi; ce qu'il préférait me parut préférable: je devins chasseur.

Donc, nous chassions ensemble, Olivier et moi; nous nous promenions ensemble, nous causions ensemble; toutes les joies et les émotions de l'adolescence, puis de la jeunesse, nous étaient communes: jamais le plus petit nuage d'humeur entre nous. Je ne dis pas cela à notre éloge exclusif; j'ai connu depuis, dans le monde, des frères qui, devenus hommes, s'aimaient fortement après avoir eu dans leur enfance des disputes et des querelles sans nombre; je le dis parce que c'est la vérité, je le dis pour mieux faire comprendre les heureux rapports de caractère qui existaient entre mon frère et moi. Nous avions des défauts, l'un et l'autre, mais ils ne se heurtaient pas.

Olivier était lent dans ses mouvements, dans sa démarche, dans sa parole et surtout dans ses décisions; il réfléchissait, attendait, hésitait; une fois son parti pris, il ne revenait plus; sous sa douceur il y avait une éner-

l'exécution de cette volonté par des voies légales et pacifiques, et de lui faire restituer les institutions qui lui permettront de se gouverner librement elle-même.

La première et la plus importante est certainement celle qui affranchit les municipalités.

Il faut que l'opinion publique nous soutienne dans nos réclamations énergiques en faveur de l'élection des maires; il faut que de nombreuses pétitions manifestent clairement au gouvernement la volonté du pays de reconquérir la plus utile de toutes les libertés.

D. WILSON,
député d'Indre-et-Loire.

L'INCENDIE DE CONSTANTINOPLE.

L'agence Havas nous donne les détails suivants sur cet immense désastre :

Constantinople, 7 juin, soir.

L'incendie a commencé dimanche, rue Validé-Tchesmé; le coin de la rue Biambar a été brûlé.

Tout le quartier compris entre la rue Validé-Tchesmé, la rue Biambar, la rue Kavas-Baski, la fosse et les jardins de Tastavola et de Kassim-Pacha, la rue Aumali-Tchesmé, l'ambassade anglaise, la rue Hamal-Bashi, la grand rue de Péra et la rue du Taksim sont entièrement détruits.

Ce quartier a environ un kilomètre carré de superficie et contient près de vingt mille maisons dont un dixième sont en pierre et les autres en bois et en plâtre.

Dans la grand rue de Péra le feu a commencé, au coin de la rue de Taksim, et, de l'autre côté, au coin de la rue Parmak-Capon. Environ cinquante maisons en pierre dans la grand rue de Péra, à gauche, en montant, ont été brûlées. Les dernières maisons brûlées dans la grand rue de Péra, sont à gauche, et tout près du corps-de-garde, qui est au coin de la rue Yeni-Tcharchi.

Au coin de la rue Hamal-Bashi, vis-à-vis le corps-de-garde qui est à l'extrémité de la rue Yeni-Tcharchi, se trouve une grande maison en bois; si cette maison avait pris feu, il est impossible de dire où le fléau se serait arrêté avec le fort vent du nord qui soufflait.

Les rues de Taksim de Bakhar, de Misk, d'Iman, de Sakyz-Agatch et autres étaient presque entièrement habitées par de riches Arméniens qui, à l'occasion de la dixième fête de leur constitution, avaient organisé une grande partie de plaisir pour aller passer la journée à la campagne; par suite, rien n'a pu être sauvé dans leurs maisons.

Beaucoup d'autres habitants des quartiers brûlés étaient partis pour la campagne.

Presque tous les ouvriers italiens, qui sont à Constantinople, habitaient un des quartiers brûlés; cette partie de la colonie étrangère a, par conséquent, beaucoup souffert.

Parmi la haute société, les Anglais et les Arméniens sont ceux qui ont le plus souffert.

Il est impossible de dire le nombre des morts, à chaque instant, on en découvre de nouveaux sous les décombres; environ 250 cadavres ont déjà été trouvés.

Des cordons de soldats empêchent la circulation en divers endroits, de peur que les murs ne s'écroulent sur les passants. Plusieurs personnes ont déjà été tuées de cette manière depuis l'incendie.

L'hôpital français dont les derrières avaient été atteints par le feu, a été préservé par un commandant d'équipage d'un bateau des Messageries Impériales.

Le gouvernement a fait élever des tentes et donner des vivres à tous ceux qui en demandent.

L'ambassade d'Angleterre avait pris toutes ses précautions avant l'approche du feu; les matelots du stationnaire anglais étaient présents pour porter secours; des hommes étaient montés sur le toit; les volets en fer avaient été fermés; mais tout fut inutile; un ouragan de flammes traversant un espace de soixante pas, atteignit le tout; plusieurs hommes furent grièvement brûlés.

L'ambassadeur d'Angleterre, occupé à sauver le palais de l'ambassade, ne pensa pas à ses propres effets dont rien n'a été sauvé.

Lady Elliott sortit du palais juste à temps, presque suffoquée.

Les archives, et tous les documents de la chancellerie ont été sauvés.

A la nouvelle de ce sinistre, S. M. l'Impératrice a fait savoir par le télégraphe à l'ambassadeur de France, à Constantinople, qu'elle mettait à la disposition de l'ambassade une somme de dix mille francs, destinée à venir en aide aux victimes de l'incendie de Péra. De son côté, le département des affaires étrangères a envoyé dans le même but à M. Bourée une somme de cinq mille francs.

On a déjà reçu de diverses capitales des sommes importantes envoyées de hauts personnages pour venir en aide aux victimes de l'incendie.

On assure que des souscriptions vont être ouvertes dans la plupart des capitales de l'empire ottoman.

CHAPITRE D'INCENDIES.

Depuis quelques jours ce fléau ne cesse de désoler certaines contrées de l'Europe, et les ravages qu'il exerce sont d'autant plus grands que la sécheresse qui sévit partout depuis si longtemps devient, dans ces tristes circonstances, un auxiliaire dangereux.

Cette année aura été féconde en calamités de toutes sortes: l'épidémie décimant les populations, la gelée portant une rude atteinte à nos contrées viticoles, la sécheresse inspirant

cueillir les deux tiers des biens paternels et maternels, retenu d'ailleurs par le besoin qu'avait mon père de sa douce compagnie, mon frère ne songeait pas à quitter le logis; moi, il fallait que je me pourvusse autrement. Certes, je ne demandais pas mieux que de courir après la fortune par une voie ou par l'autre, j'avais même une forte inclination pour la marine; mais mon père n'en voulait pas entendre parler, il gardait rancune au métier de l'accident qui, par exception, avait brisé son avenir.

« Marin? me dit-il, mon pauvre Guy, pour être, comme moi, mis au rebut à vingt-huit ans, quand on se sent encore plein de force et de jeunesse! Non, non, si tu veux voir du pays, vas à l'Ile-de-France; le climat est superbe, et, si l'idée te vient de t'établir, il y a là de belles jeunes filles très-disposées à suivre un mari en France: n'es pas riche, on n'y regarde pas de si près que chez nous. »

Là-dessus, sans autre réflexion, je me décidai immédiatement. Trois mois après, je prenais, à Nantes, passage à bord d'un navire de commerce très-fin voilier qui soutint sa réputation en échappant aux croiseurs anglais — nous étions alors en pleine guerre — et arriva sain et sauf à Port-Louis, le 23 septembre 1779.

On m'accueillit à merveille dans ma famille maternelle. Des quatre sœurs de ma mère, trois vivaient encore; elles s'étaient mariées à de riches planteurs qui

de vives inquiétudes à nos agriculteurs, et enfin les flammes détruisant maisons et forêts, tel est jusqu'à ce jour le bilan de la situation de l'Europe. Comme nous l'avons déjà dit, les incendies, attribués à la malveillance, sont si fréquents dans le département des Landes que le gouvernement y a installé provisoirement de nombreux postes de gendarmerie; après l'incendie de la forêt de Fontainebleau, l'incendie en Pologne, détruisant un monastère et quarante-huit maisons, puis incendie au Havre, incendie à Bordeaux, incendie à Strasbourg, enfin, et celui-ci le plus terrible de tous, incendie à Constantinople. Hier aussi, une dépêche télégraphique nous apprenait qu'un incendie considérable avait éclaté à Limoges.

Voici le récit que nous trouvons ce matin dans le *Courrier du Centre* :

Un grave sinistre vient d'affliger notre pauvre ville de Limoges. Huit maisons sont entièrement brûlées.

Le feu a éclaté avant-hier soir, vers huit heures et demie, chez M. Sègue, épicier, rue Sainte-Marthe. Il aurait été causé par l'explosion d'une lampe dans laquelle on aurait versé imprudemment du pétrole pendant qu'elle était allumée. En un clin d'œil, la maison habitée par M. Sègue fut enflammée, et l'incendie se propagea rapidement dans le pâté de maisons compris entre la rue de l'Arbre-Peint, la rue Sainte-Marthe, la rue du Collège, la rue Raffilhoux et la rue des Suisses.

Vers onze heures, le sinistre avait pris des proportions terribles. La maison située à l'angle de la rue Puy-Vieille-Monnaie et de la rue Sainte-Marthe menaçait de prendre feu, et la flamme pouvait gagner la rue du Canard; MM. Barbou commençaient à déménager leurs papiers; d'autre part, la maison de M. le docteur Bleynie, située rue du Collège était menacée par derrière. Une fois la maison de M. le docteur Bleynie envahie entièrement, le feu pouvait s'étendre sur toute la rue du Collège.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On pense que la cour ira s'établir à Saint-Cloud d'ici peu de jours.

Le bruit d'une indisposition de l'Empereur avait couru dans Paris; il paraît certain qu'elle a consisté uniquement dans une très-légère attaque de rhumatisme. L'Empereur n'a pas paru, il est vrai, au dîner de samedi, mais dès lundi il était complètement rétabli, et il n'a pas été question de contremander le bal qui devait avoir lieu le soir. Il a eu lieu, en effet, et l'Empereur y a assisté. On a remarqué que l'assistance était moins considérable que d'habitude.

M. Clément Duvernois cesse, assure-t-on, de prendre part à la rédaction du *Peuple*

français, dont M. Auguste Vitu prendrait la direction politique.

Avant-hier, dit le *Réveil*, à une heure relevée, par devant M^e Delapalme et son collègue, notaires à Paris, a eu lieu l'adjudication aux enchères de feu le journal le *Citoyen*.

La mise à prix était de 6,000 fr. Mais, des bails en rabais, le journal a été adjugé à 100 fr. C'est son ancien rédacteur en chef, M. A. S. gondigné, qui s'en est rendu acquéreur à prix.

Vraiment, ce n'est pas cher, car le *Citoyen* était au moins un très-bon titre.

On lit dans l'*Histoire* :

La vente de la *Liberté*, démentie il y a quelques jours, est devenue réelle. La *Liberté* est vendue douze cent mille francs à M. Léonce Détroyat, et bien que ce dernier soit neveu de M. de Girardin, le journal change positivement de maître et de politique, et s'approche du ministère.

Cette transaction se produira vers le 15 juin, et, à moins de circonstances imprévues, le nouveau régime sera inauguré par une lettre où M. de Girardin annoncera qu'il renonce tout-à-fait à la politique.

C'est fini! la gauche est scindée. Le *Régénérateur* est passé. — Désormais, nous aurons la gauche ouverte et la gauche fermée; l'une disposée à prendre le pouvoir, même sous l'Empire; l'autre maintenant, quoi qu'il arrive, le principe de la République.

On pourrait dire que nous sommes dans la semaine sainte des sportsmen. Il y avait des courses dimanche dernier; il y en a eu lundi et jeudi; il y en aura samedi, puis encore dimanche. C'est ce jour que le grand prix de 100,000 fr. sera disputé sur l'hippodrome de Bois de Boulogne. Cinq chevaux anglais doivent venir prendre part à la lutte; mais nos voisins ne paraissent compter que sur un seul et encore ne leur inspire-t-il qu'une confiance limitée, tandis que nos sportsmen ne doutent pas du succès de *Bigarreau*, le cheval du major Fridolin (lisez Ch. Laffite), qui a gagné le prix du Jockey-Club. *Bigarreau* est à 2 contre 1, *Sornette* à 3/2 et le cheval anglais *Boutte* à 4 contre 1.

M. Cernuschi, qui n'a pas été autorisé à rentrer en France, a définitivement établi sa résidence à Genève « d'où il fera une active propagande républicaine »; c'est le *Rappel* qui le dit, en annonçant que M. Cernuschi devient un de ses plus assidus collaborateurs.

Les nouvelles relatives aux récoltes sont toujours peu satisfaisantes. Il est certain, dès aujourd'hui, que les prairies ne donneront qu'une demi-récolte au plus; que les céréales auront des liges peu élevées, et par conséquent produiront peu de paille; et que la formation des épis ne peut amener beaucoup de grains si le sol ne reçoit immédiatement l'eau

gie invincible. Tout au contraire, j'étais impétueux, presque violent; je parlais comme une flèche, mais je me décourageais aisément; la fixité dans les idées ne m'est venue que plus tard.

Olivier n'eût pas été propre au commandement: les subordonnés ont besoin d'être enlevés par la parole et l'action. Dans le cabinet, poursuivant la réalisation d'une affaire difficile et de longue haleine, il eût fait de grandes choses. Dès l'âge de dix-huit ans, il combinait d'avance une partie de chasse, choisissait le jour et l'heure favorables, selon la saison, prenait le vent, suivait l'itinéraire tracé, ne tirait qu'à coup sûr et s'arrêtait aussitôt qu'il avait abattu le nombre de pièces de gibier réclamé par la cuisine de Saint-Médéac. Nous avions un voisin de campagne avec qui mon père avait eu quelques démêlés; nous ne chassions pas sur ses terres. Olivier prenait ses mesures de telle sorte que jamais une compagnie de perdrix levée sur nos champs n'allait s'abattre sur ceux du voisin. En tout cela, il ne s'agissait que de chasse à la vérité, mais c'était alors notre grande affaire; d'autres visées survenant avec l'âge, Olivier devait y apporter ses calculs, son esprit de suite, sa ténacité; malheur à qui oserait entrer en lutte avec lui! En attendant, nous vivions dans la paix et l'union la plus parfaite.

Mes études terminées, il fut question pour moi du choix d'une carrière. Appelé, en sa qualité d'aîné, à re-

habitaient en différentes parties de l'île. Tous voulaient m'avoir à la fois. Je partageai mon temps le plus également possible, afin de ne froisser personne.

Mon père ne m'avait pas trompé; le climat de l'Ile-de-France, malgré la chaleur, excessive parfois, est admirable; les sites sont magnifiques; on y trouve la plus charmante hospitalité, et il ne tenait qu'à moi, peut-être, de faire là un bon établissement; mais, grand Dieu! je n'y pensais guère. Des courses incessantes dans l'intérieur de l'île, à la recherche des beautés naturelles de cette terre volcanique revêtue d'une prodigieuse végétation, occupaient tous mes loisirs. Je fis, en outre, une excursion à Bourbon. Puis me vint le goût des collections; je me passionnai pour les insectes et les coquilles.

Malheureusement, il arriva que les finances me firent défaut. Mon père, supposant avec raison que je trouverais le vivre et le couvert chez mes oncles, m'avait, au départ, donné cent louis, mon passage payé. Cette somme devait, suivant son estime, suffire à mes menues dépenses, deux années durant. Néanmoins, au bout de dix-huit mois, sans avoir fait la moindre folie, je logeais le diable en ma bourse. Sur ces entrefaites, un jeune homme de Bourbon, appelé Lejeune, que j'avais connu au collège, en France, et retrouvé à Port-Louis, me fit une singulière proposition. Il y avait en ce moment à vendre au commissariat de la marine une

forte quantité de poudre de guerre légèrement avariée. Lejeune me proposait d'acheter cette poudre de compte à demi et d'aller la vendre à Madagascar ou sur la côte d'Afrique. Je fis part de cette affaire à l'un de mes oncles, qui m'avança de l'argent. La poudre fut achetée; Lejeune et moi, nous frêtâmes un petit navire, et, nous fiant à notre bonne étoile, nous allâmes droit à Zanzibar, où notre cargaison trouva placement immédiat. Au bout de six semaines, nous rentrâmes à Port-Louis avec un bénéfice de 4,500 francs chacun.

Cet heureux coup de commerce me donna l'idée d'entreprendre d'autres; volontiers même, si j'avais trouvé de bons compagnons, j'eusse pris part à quelques courses contre les Anglais; mais je ne devais être ni marchand ni corsaire; les occasions ne se présentant pas sur l'heure, je revins à mes collections d'histoire naturelle. Puis, peu de temps après, un planteur, qui m'avait souvent témoigné amitié et prêté ses chevaux pour faire des courses dans l'île, eut recours à mon savoir en mécanique. Je l'aidai de mon mieux à monter un système de cylindres destinés à broyer les cannes à sucre. J'oubliai tout pour combiner des engrenages. Au fond, j'avais le cœur vide et l'esprit inoccupé; de là seulement venait mon humeur instable.

dont il est privé depuis si longtemps, à peu près partout.

Dans le Nord, néanmoins, on a moins sujet de se plaindre qu'ailleurs, d'abord parce qu'il a moins souffert des excès de chaleur et de sécheresse, ensuite parce que son sol, riche par lui-même et enrichi par de copieuses fumures et des labours profonds, oppose une plus vive résistance aux intempéries de toute nature. Mais, en somme, l'année 1870 s'annonce sous de fâcheux auspices. On peut encore espérer des récoltes moyennes, mais rien de plus, et on peut en craindre de très-médiocres.

Les autres Etats de l'Europe ayant souffert comme la France d'un printemps fantasque, la hausse, qui se manifeste sur les marchés intérieurs et extérieurs, est un fait normal et passager.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL.

Canton de Saumur sud.

Mes chers Concitoyens,

Mu par le désir sincère d'être utile à mon pays, et cédant à des sollicitations dont j'ai le droit d'être fier, j'ai accepté la candidature de conseiller général, pour le canton sud de Saumur.

Trente ans d'un travail assidu, accompli au milieu de vous et pour la plupart d'entre vous, me dispensaient de vous faire une profession de foi; mais une circulaire des plus malveillantes, signée de M. Camille Boutet, me signale à vous comme un ennemi de l'Empire et semble insinuer que j'aurais été moralement complice d'une tentative d'assassinat contre l'Empereur.

Ai-je besoin de vous signaler la ruse cachée sous cette manœuvre?

Si, dans le conseil municipal, en protestant de la profonde indignation que m'inspirait un semblable attentat, j'ai demandé l'ajournement de l'adresse à l'Empereur, c'est que ma conscience se refusait à désigner à la justice, comme des coupables, ceux qui ne sont encore que des accusés.

Pourquoi mêler à tout la politique? Les conseils généraux doivent principalement se préoccuper des questions administratives et des intérêts de localités. Ce que vous devez rechercher, c'est le meilleur emploi de vos fonds, et, pour cela, il vous faut des représentants qui ne sacrifient pas des millions à bâtir des palais au chef-lieu de département, quand vos communes manquent de chemins et de maisons d'école.

Enfant du pays, vous devez me connaître et savoir que je suis, avant tout, un homme d'ordre;

Que je veux empêcher la division que l'on s'efforce de rendre de plus en plus profonde entre les citoyens;

à ma vingt-troisième année, lorsque je reçus une lettre de mon père qui m'annonçait le prochain mariage de mon frère avec une certaine demoiselle Sophie de la Gemmerie, et m'invitait à venir assister aux fiançailles.

Aucun intérêt sérieux ne m'attachait à la colonie; ce fut avec grande joie que je répondis à l'appel de mon père.

Afin d'éviter le danger très-inutile de me faire prendre sur un bâtiment français, la guerre sévissant toujours, je pris passage à bord d'un navire hollandais qui, après une heureuse traversée, me débarqua à Flessingue, d'où je gagnai par terre mon pays de Bretagne.

Mon arrivée à Saint-Médac fut l'occasion d'une fête, peu tumultueuse assurément: il n'y avait là pour me recevoir que mon père et mon frère; mais la franchise et la vivacité des sentiments de part et d'autre valaient bien le tapage d'une grande réception.

Trois années d'absence, la régularité de ma conduite à l'île-de-France, voire ma petite expédition aventureuse à Zanzibar m'avaient fait gagner dans le cœur de mon père. Il ne voyait plus en moi l'enfant impétueux et volage, toujours prêt à faire des escapades sans but; il me considérait et me traitait comme un homme.

« Foi de Breton, mon cher Guy, me dit-il, tu as pris bonne mine; je dois peut-être regretter de l'avoir éloigné de la carrière où j'ai été si malheureux; l'épaulette d'en-

Que je veux la paix et la concorde; Que je repousse le désordre et la perturbation partout où ils se produisent;

Qu'enfin, si je suis appelé, par vos suffrages, à l'honneur de vous représenter au conseil général, je n'aurai qu'un but, celui de soutenir et de défendre vos intérêts.

On me présente à mes concitoyens comme un drapeau. Je le veux bien; mais je suis un drapeau sans tache, sur lequel est écrite en gros caractères cette devise:

HONNEUR ET LIBERTÉ !...

9 juin 1870.

BURY,

Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de Saumur.

Au moment où nous mettons sous presse, on placarde dans les divers quartiers de notre ville la réponse ci-dessous:

Electeurs,

Vous avez lu la réponse de M. Bury? De son vote au Plébiscite que vous apprend-il?

Rien.

De cette réponse pourtant un enseignement ressort:

SON NOM EST UN DRAPEAU:

Le drapeau des non.

Ce drapeau n'est pas le nôtre.

VOTONS POUR M. BUCAILLE.

CAMILLE BOUTET.

Des gros mots! M. Bodin se fâche; eh bien non, il en a l'air. Par son explication du manifeste antiplébiscitaire, il nous a appris qu'il faut voir dans ce qu'il écrit, non pas ce qui s'y trouve, mais ce qu'il a, paraît-il, l'intention d'y mettre.

C'est un procédé d'appréciation qu'il nous est cependant difficile d'appliquer à ses relevés du *Journal officiel*.

Nous renvoyons le lecteur à la note ci-dessous (a).

(a) M. Bodin dit: « En fait, s'il y a eu aux époques indiquées par M. Boutet quelques adresses insérées comme émanant de conseils municipaux, elles sont peut-être dans la proportion de 1 à 200. »

J'ai cité les numéros des 25 mars, 5, 6, 7, 8, 11 et 12 mai, 1^{er} et 4 juin.

Voici le relevé de ces numéros:

Adresses de conseils de conseillers.	
25 mars	2 1
5 mai	7 0
6 mai	35 0
7 mai	24 0
8 mai	66 0
11 mai	9 0
12 mai	67 0
1 ^{er} juin	1 118
4 juin	1 119
	212 238

Le lecteur observera qu'en suivant le moins du monde l'exemple qui m'est donné, en ne citant que les numéros des 5, 6, 7, 8, 11 et 12 mai, j'établis en ma faveur 209 contre 0.

Ab uno disce omnes.

seigne te s'écrit à merveille. Enfin, ce qui est fait est fait; nous aviserons autrement.»

Mon frère m'accueillit avec beaucoup de tendresse. Il était plus beau, plus calme, plus réfléchi que jamais. Le premier jour se passa sans que je pusse l'entretenir à mon aise, et pourtant il me tardait d'apprendre de lui quelques détails sur son mariage. Mon père avait dit, il est vrai, devant moi, en parlant de Mlle Sophie de la Gemmerie: « C'est une enfant charmante, bien élevée, riche, fort riche, ma foi, sans frère, ni sœur, ni père, ni mère; elle sera entièrement à nous: une bonne femme pour Olivier, une sœur pour Guy, une fille pour moi; dans tout le royaume on ne pourrait mieux rencontrer. » Mais cela ne me suffisait pas et ne m'éclairait nullement sur un point fort important. Pourquoi Olivier se mariait-il? Par raison ou par inclination? Pour être riche ou pour être heureux? Jamais jusque-là il ne m'était entré dans l'esprit qu'un homme, en dehors de certaines nécessités de situation ou d'état, pût songer à prendre les ennuis et les embarras du ménage avant d'avoir atteint l'âge de trente ans au moins. Comment se pouvait-il faire qu'Olivier ne pensât pas là-dessus comme moi? Je voulais le lui demander; j'épiâis le moment. Il se présenta bientôt.

Dès le lendemain de mon arrivée, nous fîmes, Olivier et moi, une longue promenade sur la lisière du bois de Plémeuc. (La suite au prochain numéro.)

M. Bodin nous accuse de subtilités pour nous donner raison. Plus aimable, nous nous abstenons de toute espèce d'appréciation.

Nous ne voulons pas prolonger la discussion; nous témoignerons cependant notre profond étonnement de voir l'insistance de M. Bodin à écarter du débat la personne de M. Abellard.

Que diable! M. Bodin est difficile à contenter.

Le mois dernier, à propos du manifeste démocratique, M. Abellard écrit:

« A chacun la responsabilité de ses actes; je ne puis accepter celle d'une rédaction qui ne m'a pas été soumise et que je n'ai pu contrôler. »

Ça semble catégorique.

Point du tout. M. Bodin ne lâche pas son homme. M. Abellard approuve tous les principes du manifeste. Donc, M. Bodin ne s'est pas trop avancé.

M. Abellard réclame cependant. — Pourquoi?

Aujourd'hui, M. Abellard envoie sa démission en apprenant le vote de l'adresse.

M. Bodin repousse toute solidarité entre cette démission et la sienne?

A son aise!

Quant à nous, nos loisirs se feront désormais scrupule des précieux instants de M. Bodin. De notre côté, du moins, le débat est clos.

CAMILLE BOUTET.

Depuis quelque temps le prix de la viande de boucherie, au détail, est le sujet de réclamations qui s'expliquent très-bien par la diminution très-sensible du prix des animaux vendus sur le marché.

L'administration municipale provisoire s'en est préoccupée, dans le but de concilier l'intérêt du consommateur et celui de la boucherie.

Eclairée par tous les renseignements qu'elle a pris, elle a reconnu que le bétail maigre, le seul qui soit vendu en ce moment à bas prix, n'entre pas dans la consommation de notre ville, qu'il est dirigé au contraire sur Paris ou sur d'autres grands centres; que la boucherie de Saumur, n'achète et promet de n'acheter que des animaux gras, ou presque gras, de meilleure qualité, et dont les prix n'ont pas baissé en raison de la rareté des fourrages qui occasionne une plus grande dépense à l'éleveur qui se livre à l'engraissement.

Cependant, les bouchers ont consenti à abaisser à 1 fr. 50, le kil. de viande 1^{er} choix, à partir du 15 de ce mois; les autres prix de 1 fr. 20, et 1 fr. le kil. sont maintenus pour les morceaux de 2^e et 3^e choix; il appartient au consommateur de les acheter à prix débattu.

Du reste, l'administration accueillera avec plaisir tous les renseignements sérieux qui seraient de nature à démontrer l'inexactitude de ceux qu'elle a pris elle-même.

(Communiqué.)

En présence de la sécheresse extraordinaire qui règne en France depuis plus de deux mois, de la faible production des fourrages d'hiver et de la mauvaise réussite des cultures printanières, il est bon de rappeler aux agriculteurs les cultures fourragères qu'ils peuvent encore entreprendre dans le but d'assurer l'alimentation de leur bétail, depuis la fin de juillet ou le commencement d'août jusqu'en automne.

Indépendamment des semis de navets et des plantations de choux usités dans l'ouest de la France, le maïs ou blé de Turquie peut être semé comme plante fourragère jusqu'à la fin de juillet, surtout si, à cette dernière époque, on choisit de préférence une variété bâtive.

On peut hâter la germination des graines en les faisant tremper pendant trente-six à quarante-huit heures. On les sème ensuite, l'après-midi, sur une terre préparée et dans des rayons ouverts par le rayonneur, à 0^m33 les uns des autres.

Il est très-important d'enfouir les semences à 0^m06 ou 0^m07 au minimum de profondeur, afin qu'elles ne perdent pas l'humidité qu'elles ont absorbée, ce qui nuirait à la germination.

VILLE DE SAUMUR.

ÉLECTIONS

Pour le conseil général et le conseil d'arrondissement.

Vote des samedi 11 et dimanche 12 juin 1870.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu les lois des 22 juin 1853 et 7 juillet 1852; Vu les décrets des 2 février et 7 juillet 1852; Vu l'arrêté de M. le Préfet, en date du 24 mai 1870;

Vu la loi du 27 brumaire au X, qui divise la commune de Saumur en trois cantons;

Donne avis à ses concitoyens,

Que les électeurs du canton de Saumur Sud sont appelés à élire un conseiller général et deux conseillers d'arrondissement; la réunion aura lieu à la Mairie;

Que les électeurs du canton de Saumur Nord-Ouest sont appelés à élire un conseiller d'arrondissement; leur réunion se tiendra sous le Péristyle fermé du Théâtre.

Le scrutin sera ouvert le samedi 11 juin, à 8 heures du matin, et clos provisoirement ce même jour, à 6 heures du soir.

Il sera repris le lendemain dimanche 12 juin, à 8 heures du matin, et clos définitivement ce même jour, à 4 heures du soir.

MM. les électeurs du canton Sud sont prévenus qu'il ne sera reçu pour les deux conseillers d'arrondissement à élire, qu'un seul bulletin sur lequel les deux noms devront être inscrits.

Ils sont invités à conserver leurs cartes électorales, pour le cas où il faudrait avoir recours à un second tour de scrutin.

Les cartes d'électeurs, indiquant le canton, l'heure et le lieu de la réunion, seront portées à domicile.

Les électeurs, qui n'auraient pas reçu leurs cartes pourront se présenter à la Mairie pour les retirer jusqu'au dimanche 12 juin, 3 heures du soir.

Hôtel de-Ville de Saumur, le 2 juin 1870.

Les Conseillers municipaux délégués faisant fonctions de Maire.

BURY. LECOY.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous avons assisté mardi à la représentation de *Charles VI*, le plus bel opéra sans contredit du grand compositeur français Halévy.

Cette œuvre capitale a été fort bien interprétée par MM. Sol, Desuiten, et M^{lle} Colin.

M. Sol s'est montré dans cet opéra très-bon chanteur, et excellent comédien. L'ampleur de sa voix, d'un timbre très-sympathique, a provoqué de nombreux applaudissements bien mérités. Cet artiste a développé dans ce rôle important un talent réel que nous nous plaisions à constater.

M. Desuiten, basse chantante, a soutenu encore d'une façon remarquable sa réputation de chanteur et de musicien. Quant à M^{lle} Colin, elle a été dans le rôle *Dodette* bien supérieure à son premier début, et nous ayons raison de réclamer pour elle le bénéfice d'une seconde audition. Comédienne et chanteuse, cette artiste a été dans cette soirée à la hauteur de son rôle, et a rempli à la satisfaction générale la tâche qui lui incombait.

Nous regrettons que l'administration ne nous donne plus l'occasion d'apprécier son talent et de l'applaudir.

M. Regnard n'est malheureusement pas à la hauteur des artistes qui l'accompagnent. Dans ces rôles si importants, il ne suffit pas d'être bon chanteur, il faut encore de la voix.

Les différents morceaux d'ensemble ont été parfaitement exécutés, et entre autres le quatuor sans accompagnement du 3^e acte, qui a soulevé d'unanimes bravos.

Nous ne pouvons aujourd'hui donner d'éloges à M^{lle} Mezeray, qui a été dans cette représentation au-dessous de ce qu'elle est d'habitude, ce qui est fort regrettable dans un ouvrage aussi important que celui-là.

Pour terminer enfin notre appréciation, nous dirons que l'administration ne veille pas assez

à la bonne exécution des chœurs qui contiennent à être fort mauvais; nous regrettons beaucoup cette négligence, qui fait un tort considérable aux représentations lyriques.

Le ténor aimé du public, M. Dekegel, va reparaitre mardi prochain dans les *Mousquetaires de la Reine*. Encore une soirée dont Halévy fera les frais, ce qui nous promet une bonne représentation.

J. B.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Journal officiel* annonce que le garde des sceaux, sur la proposition de la commission instituée pour la révision du code d'instruction criminelle, a chargé M. Georges Picot, juge suppléant au tribunal de la Seine, l'un des secrétaires de la commission, et M. Alexandre Ribot, substitut près le même tribunal, de se rendre en Angleterre, pour y étudier comment le principe de la publicité s'y concilie avec les nécessités de l'information.

principalement en matière de crimes et délits réservés à la compétence du jury.

Le *Constitutionnel*, dément le bruit que le gouvernement songerait à dissoudre la Chambre.

A l'heure où ce numéro arrivera entre les mains de nos lecteurs, le scrutin sera ouvert dans toute la France pour l'élection des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement.

Madrid, 9 juin. — Il est inexact que des bandes aient apparu en Andalousie.

Samedi les Cortès traiteront la question d'un monarque. Il est probable que leurs efforts pour l'élection d'un roi seront sans résultats.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

ETAT-CIVIL du 24 mai au 1^{er} juin.

NAISSANCES.

26 mai, Louise Bauer, rue des Bouchers; — Etienne-Louis-Adolphe-Emile Charbonneau, rue de la Cour-Saint-Jean; — Lucien Perreau, rue de Fenet; — 27, Alphonsine Fouques, rue

du Portail-Louis; — 29, Blanche Elise Rossignol, rue de la Tonnelie; — 1^{er} juin, Marie-Madeleine Sabon, rue de la Visitation.

MARIAGES.

24 mai, Charles Pannier, ajusteur, et Joséphine Eugénie Joreau, lingère, de Saumur; — 31, Auguste-François-René Gablin, pharmacien, et Berthe-Valentine Souldard, de Saumur.

DÉCÈS.

25 mai, Marguerite Crie, 19 mois, rue St-Jean; — Joséphine Séonnet, sans profession, 29 ans, épouse Edouard-Louis Barrabant, rue de la Fidélité; — Boucheron, mort-né, — 26, Augustine Forest, sans profession, 14 ans, rue de la Visitation; — 28, Marcel Gareau, 19 mois, rue Neuve-Beaurepaire; — 31, André Porcher, vigneron, 71 ans, à l'Hospice; — Joseph Roger, vigneron, 72 ans, à l'Hospice; Pichery, mort-né masculin, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Victor Savary, 60 ans, d'Allonnes.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions, et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72.000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billaugerie, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

M. PAUL-FRÉDÉRIC DABURON, ancien notaire, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

M. HAYS, désirant retirer le cautionnement de M. GUENOIS, ancien greffier du tribunal de simple police, fait la présente déclaration conformément à la loi. (200)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE À L'AMIABLE ET PAR PARTIES LA PROPRIÉTÉ DE L'ALEU

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route de Saumur aux Tuffeaux, appartenant à M. BRUNEL.

Cette propriété comprend:

Maison de maître, quatre maisons de fermiers, servitudes, jardins fruitiers et jardin potager, parc entouré de fossés; vignes, terres labourables, prairies, taillis et châtaigneraie.

Le tout d'une contenance de 33 hectares 98 ares 49 centiares, composé comme suit:

	H.	A.	C.
Jardins, terres et rangées.....	12	28	03
Vignes.....	2	56	83
Bois-taillis.....	11	69	61
Châtaigneraie.....	2	25	11
Prés.....	5	18	91

Total des conteneances..... 33 98 49

Entrée en jouissance du 1^{er} novembre 1870.

Paiement des impôts de la même époque.

Facilités de paiement.

S'adresser:

Pour visiter la propriété, à M. Pierre DEPIN, régisseur, demeurant à L'Aleu, et à M. François PERCHER, expert-géomètre à Saumur;

Et pour traiter, soit à M. François PERCHER, soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Les personnes qui désireront acquérir pourront s'adresser tous les dimanches, à une heure, aux fondés de pouvoir de M. BRUNEL, qui se trouveront à la propriété de L'Aleu.

A CEDER

Pour cause de cessation de commerce,

MAGASIN DE LINGERIE

Rue du Puits-Neuf, 21.

BELLE CLIENTELLE.

S'adresser à M^{lles} MÉGNEN et DUVEAU. (122)

Etude de M^e RENARD, commissaire-priseur à La Flèche (Sarthe).

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Par suite de cessation de commerce et fin de bail.

DE TOUT LE MATÉRIEL

Garnissant le vaste et bel

HOTEL DU LION-D'OR

Sis ville de La Flèche, rue du faubourg St-Jacques, n^o 48.

Le dimanche 19 juin 1870, à midi, et jours suivants, à 11 heures du matin.

Il sera vendu notamment:

Grande quantité de linge, literie de toutes sortes, meubles de tous genres.

Une magnifique fontaine en marbre, style Louis XIII, avec vasque. Batterie de cuisine en cuivre, vaisselle, cristaux quantité de vins fins et ordinaires.

Chevaux, harnais, deux hangars. Un bel omnibus de famille, deux tilburys, un coupé, une petite diligence à un cheval, un moulin à casser l'avoine et quantité d'autres objets.

Ordre de la vente:

Le dimanche, le linge et la literie. Le lundi et le mardi, continuation de la literie, les meubles et la fontaine.

Le mercredi, les chevaux, les harnais, les voitures et les hangars.

Le jeudi et le vendredi, la batterie de cuisine, la vaisselle, les vins et tout ce qui restera à vendre. (237)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VIZI-JOUSSELIN.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le huit juin courant, le sieur Vizi-Jousselin, marchand épicier à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Gratien jeune, négociant à Saumur, a été nommé juge commissaire;

Et M. Guérin, ancien huissier à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (243)

A VENDRE

Pour cause de départ,

DEUX EXCELLENTES PASTIÈRES

Agées de six et sept ans.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1872.

LE

MOULIN A EAU

DU PRÉ,

Situé commune d'Allonnes, exploité par M. Victor Barré.

Ce moulin, placé sur la rivière de l'étang du Bellay qui est intarissable, se compose de trois paires de meules montées à l'anglaise, et a tout le mécanisme nécessaire à un moulin de commerce.

Le bâtiment renfermant l'usine, le logement et toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation sont dans un excellent état.

Sont compris dans la location:

Un hectare de terre labourable appartenant aux dépendances du moulin.

Quatre hectares 3 ares 50 centiares environ de prés, divisés en trois parties égales et renfermés, situés à 400 mètres du moulin.

Et 2 hectares de prés non renfermés, dans la prairie de Brunette.

On affermera encore, à la volonté du preneur,

Une maison de fermier avec 5 hectares trois ares de terre, l'entourant, placée vis-à-vis le moulin.

S'adresser à M. de L'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, à la propriété du Pré, commune d'Allonnes;

A M. Victor BARRÉ, fermier du moulin;

Et à M^e LAUMONIER, notaire.

A VENDRE

À L'AMIABLE.

En totalité ou par parties,

Pour cause de cessation d'affaires,

BON MATÉRIEL DE MENUISERIE

Outils de toutes sortes, et bois de travail.

S'adresser à M. LETUILLIE, ancien menuisier, rue Brault, ou au Pont-Fouchard, rue des Pauvres. (245)

Un voyageur en liquides, connaissant parfaitement la partie et pouvant offrir une très-belle clientèle dans sept départements de l'ouest, demande à représenter une bonne maison de ce genre de commerce.

Ecrire aux initiales G. P., Poste restante, à Tours.

MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

rue du Palais-de-Justice,

Occupée par M. NANCEUX.

A VENDRE

14 BEAUX ORANGERS.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CABRIOLET à 4 roues, presque neuf. S'adresser au bureau du Journal.

ON DEMANDE UN AGENT pour une compagnie d'assurances contre l'incendie.

S'adresser à M. E. Cauville, 12, place des Halles, ANGERS.

DÉPOT

DE CHARBONS DE BOIS

GARANTIS PUR CHÈNE.

E. FORGE FILS,

Quai de Limoges.

Prix actuel: le gros, sans poussière, F. 7 le sac de 50 kilog.

la petite braise 5 — 50

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 9 MAI			BOURSE DU 10 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.....	74 55	03	00	74 70	15	00
4 1/2 pour cent 1852.....	103 70	00	10	104 00	30	00
Obligations du Trésor.....	501 25	2 50	00	500 00	00	1 25
Ville de Paris 1869.....	358 50	00	00	358 75	25	00
Banque de France.....	2865 00	00	00	2865 00	00	00
Crédit Foncier (estamp.).....	1335 00	5 00	00	1335 00	00	00
Crédit Foncier colonial.....	00 00	00	00	420 00	00	00
Crédit Agricole.....	648 75	1 25	00	646 25	00	2 50
Crédit industriel.....	665 00	00	00	665 00	00	00
Crédit Mobilier (estamp.).....	258 75	2 50	00	250 00	00	8 75
Comptoir d'esc. de Paris.....	733 00	1 25	00	733 75	00	1 25
Orléans (estampillé).....	993 75	00	1 25	991 25	00	2 50
Nord (actions anciennes).....	1230 00	2 50	00	1228 75	00	1 25
Est.....	615 00	3 75	00	610 00	00	5 00
Paris-Lyon-Méditerranée.....	1015 00	5 00	00	1018 75	00	3 75
Midi.....	680 00	00	00	680 00	00	00
Ouest.....	626 25	1 25	00	628 75	2 50	00
Charentes.....	505 00	1 25	00	505 00	00	00
Vendée.....	00 00	00	00	00 00	00	00
C ^e Parisienne du Gaz.....	1110 00	00	5 00	1125 00	15	00
Canal de Suez.....	261 25	3 75	00	263 75	2 50	00
Transatlantiques.....	215 00	00	00	215 00	00	00
Cable transatlantique.....	405 00	5 00	00	402 50	00	2 50
Compagnie immobilière.....	127 50	1 25	00	127 50	00	00
Emprunt italien 5 0/0.....	60 25	00	00	60 65	40	00
Autrichiens.....	820 00	6 25	00	822 50	2 50	00
Sud-Autrich.-Lombards.....	397 50	7 50	00	400 00	2 50	00
Victor-Emmanuel.....	00 00	00	00	00 00	00	00
Crédit Mobilier Espagnol.....	476 25	00	3 75	475 00	00	1 25
Est-Hongrois.....	325 00	6 25	00	323 75	00	1 25
Foncier autrichien.....	1090 00	00	00	1091 25	1 25	00
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.....	360 50	00	00	361 00	00	00
Orléans.....	359 50	00	00	359 00	00	00
Paris-Lyon-Méditerranée.....	353 00	00	00	351 50	00	00
Ouest.....	353 50	00	00	354 50	00	00
Midi.....	350 25	00	00	352 00	00	00
Est.....	351 00	00	00	350 00	00	00

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le